ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 21 - Avril 2013

Rédaction:
Julien Eggenberger, Annabel Glauser

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Vent de tempête dans l'enseignement obligatoire vaudois

Alors que la mobilisation autour de la défense des prestations de retraites concentre eoncore et à raison l'énergie de beaucoup de collègues et du SSP-Enseignement, d'autres dossiers très importants nécessitent une réaction. En effet, les chamboulements qui touchent l'enseignement public vaudois, avec en particulier l'application du concordat HARMOS, la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et la nouvelle grille horaire découlant du Plan d'études romand (PER) ont des conséquences très concrètes sur l'emploi des enseignant-e-s dans la scolarité obligatoire. Le SSP-Enseignement a obtenu une réunion avec la Cheffe de département le 26 avril prochain pour aborder ces différents points.

Nouvelle grille

Les conséquences de l'introduction d'une nouvelle grille horaire sont sensibles, en particulier pour les disciplines qui voient leur place réduite. Le SSP-Enseignement va s'engager aux côtés des collègues concerné.e.s afin d'assurer à toutes et tous un emploi qui corresponde aux qualifications. Nous veillerons aussi aux conditions de recrutement et de formation des enseignant-e-s qui seront engagés pour faire face à l'augmentation des besoins dans les disciplines qui sont renforcées dans la nouvelle grille horaire. Dans tous les cas, nous ne nous se contenterons pas d'attendre que les problèmes arrivent pour agir.

Respect des collègues dans le secondaire I

La DGEO a manifesté son intention de faire transférer les collègues actuellement engagés avec un titre de généraliste (brevet d'instituteur) et travaillant dans les voies secondaires (essentiellement en VSO) au primaire, au plus tard en 2015. Si le SSP-Enseignement peut admettre que les nouveaux engagements soient réalisés en conformité aux différents profils des diplômes HEP, il ne peut accepter cette remise en cause des collègues qui travaillent, parfois depuis des décennies, dans ce secteur. Ils en sont un élément indispensable. C'est pourquoi, nous allons demander très fermement que les personnes actuellement engagées en 7-9 ne voient pas leur engagement remis en question. Afin de l'assurer à long terme, le SSP-Enseignement demandera une garantie écrite destinée à chaque personne concernée.

Et aussi dans le primaire!

Si des engagements clairs et écrits figurent dans la LEO et le RLEO prévoyant le maintien des conditions statutaires actuelles de la présence de spécialistes au CYT, le SSP-Enseignement constate des pressions et des réorganisations abruptes dans certains établissements. Nous souhaitons que les éléments suivants soient rappelés aux directions: les spécialistes peuvent prendre en charge des maîtrises de classe jusqu'à la rentrée scolaire 2018 et enseigner sans limite de temps au CYT actuel malgré la primarisation prévue par la LEO et aux conditions statutaires actuelles. La manière dont les réorganisations d'établissements sont menées doit aussi être revue et mieux prendre en compte la position des collègues concernés.

Maîtrise de classe au primaire

L'entrée en vigueur de la LEO en août verra l'arrivée d'une importante avancée pour les enseignant-e-s du primaire: la décharge pour maîtrise de classe. Le travail d'encadrement et de suivi d'une classe sera enfin reconnu dans toute la scolarité, les enseignant-e-s secondaires connaissant ce système depuis longtemps. Les directions ont interpellé les personnes concernées afin de déterminer les modalités spécifiques. Malheureusement, les informations transmises sont souvent lacunaires: ainsi n'est-il pas rare que la possibilité du gel/dégel de cette période n'ait pas été systématiquement proposée. Elle a pourtant le mérite d'éviter d'avoir une période orpheline dans l'horaire en lissant le tout sur deux ans (un horaire plein côté prof étant de 27 périodes plus une de décharge, et celui des élèves de 28 périodes, cela revient à faire une année à 28 périodes d'enseignement + 1 période gelée, suivie d'une année à 26 périodes d'enseignement avec récupération de la période gelée, un.e autre enseignant.e intervenant un après-midi par semaine).

Complications au CIN

L'harmonisation des statuts entre le cycle initial et le primaire a pour conséquence une augmentation du temps de travail de 24 à 28 périodes (dont une de décharge pour maîtrise de classe), compensée partiellement par un passage de la classe 8 à la 9. Cette harmonisation pose à de nombreux endroits des problèmes concrets que le syndicat suit de près.

Et les options?

Finalement, le SSP-Enseignement s'interroge sur les critères permettant d'ouvrir des options dans le secondaire 1. Il redoute que le minimum de 8 élèves soit appliqué avec trop de rigueur. En effet, l'accès aux options spécifiques ne sera pas toujours garanti aux élèves de la nouvelle voie générale pour des raisons organisationnelles. Le SSP-Enseigement considère qu'un établissement secondaire doit offrir la palette complète.

Ces nombreux éléments feront l'objet d'une discussion lors de notre assemblée générale en mai. Transmettez-nous toutes les difficultés qui surviendraient dans votre établissement.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud: relancer la lutte!

Lundi 18 mars, le Conseil d'Etat a annoncé la fin des négociations avec les organisations dites du personnel et le début de la voie institutionnelle et parlementaire pour ce plan de recapitalisation. A ce stade, nous rappelons notre opposition au plan tel que présenté par le gouvernement au Grand Conseil: allongement de la durée du travail, réduction du montant des rentes et réduction significative du revenu d'une partie de la fonction publique; les attaques contre les salarié.e.s de la fonction publique sont bien au centre de ce projet de loi.
Nous constatons que la mobilisation du 11 mars dernier, aussi importante, déterminée et exemplaire fut-elle, n'a pas permis la réouverture des négociations, objectif central de cette lutte. Le mouvement du 11 mars a pourtant été une réussite, ceci pour au moins deux raisons: d'abord, il a eu lieu alors même que le gouvernement avait déjà annoncé la fin des négociations, ce qui rendait la lutte objectivement plus difficile. D'autre part, la grève et la manifestation ont montré que la mobilisation s'était renforcée entre la manifestation du 4 mars et la journée du 11 mars.

Le SSP pensait ainsi que, pour obtenir la réouverture des négociations et donner tout ses chances à la mobilisation, il fallait poursuivre dans cette dynamique. Nous pensons qu'il fallait tenter d'élargir le mouvement après le 11 mars, et si possible le durcir et le renforcer. Un tel développement n'était possible que si les salarié.e.s pouvaient se prononcer et décider des suites à donner à leur propre mouvement.
C'est pourquoi nous avons proposé que se tienne, au soir de la grève et de la manifestation du 11 mars (ou à défaut les jours suivants, soit le 12, le 13 ou le 14 mars) une assemblée générale de la fonction publique qui aurait pu décider de la poursuite du mouvement et qui aurait peut-être permis de relancer la dynamique de mobilisation et de durcir – et peut-être élargir – la lutte. Nous regrettons vivement que cette assemblée n'ait pas eu lieu, notre volonté d'organiser une telle rencontre des salarié.e.s en lutte n'ayant pas trouvé un écho favorable auprès de SUD.

Dans cette campagne, le SSP s'est en permanence montré soucieux de développer l'unité d'action des salarié.e.s. C'est pourquoi nous avons mis l'accent, depuis le mois de janvier, sur l'unité d'action sur les lieux de travail, par le biais d'assemblées générales, de votes de résolutions et de prises de décisions par les salarié.e.s eux/elles-mêmes. Cette stratégie a permis de mobiliser, ensemble, des centaines de collègues dans de nombreux services et établissements. C'est en souhaitant le maintien de l'unité d'action que nous souhaitions la poursuite de la mobilisation.

La dynamique est aujourd'hui différente et il faut partir de cette situation nouvelle pour relancer notre lutte. Plusieurs champs sont ouverts. Même si le terrain institutionnel – sur lequel va s'engager maintenant le plan du Conseil d'Etat – n'est pas le plus favorable pour les salarié.e.s, la lutte doit se poursuivre. Les possibilités d'agir existent: nous appelons notamment les député.e.s à refuser de voter en faveur de ce plan antisocial au Grand Conseil. Nous envisageons par ailleurs toutes les actions et mobilisations possibles pour empêcher ce plan d'être mis en œuvre tel quel ou plus largement, pour empêcher toute dégradation des conditions de retraite. Il s'agira d'en discuter et d'en débattre ensemble.
L'allongement de la durée du travail, la baisse des rentes, la ponction salariale au titre de cotisations de rappel sont des dégradations importantes des conditions de travail, de retraite et de vie des salarié.e.s de la fonction publique. Il s'agit donc de poursuivre, sous toutes les formes possibles, notre lutte pour la défense des retraites.

Dans l'enseignement:
le cliquet attaqué très fortement

L'introduction d'une cotisation de rattrapage en cas de changement de classe de salaire (p.ex. lors du cliquet), prévue par ce plan, sera supportée entièrement par les salarié.e.s! La part à financer et les modalités doivent encore être déterminées par le Conseil d'administration de la CPEV, mais les conséquences seront très importantes. Dans la variante la plus défavorable, c'est-à-dire si le passage intervient après 15 ans d'ancienneté à l'Etat et que la caisse de pensions exige une compensation intégrale, le coût dépassera CHF 30'000.-. Cela revient à voir l'effet du cliquet repoussé de 3 ans environ!
Le cliquet est le résultat des mobilisations des enseignant.e.s lors de l'introduction de Decfo/Sysrem. A ce moment, l'Etat avait dû admettre une compensation partielle de la dévalorisation salariale de plusieurs catégories d'enseignant.e.s. Avec ce plan, elle nous est en partie retirée. Nous ne pouvons pas l'accepter! Le SSP-Enseignement a demandé au DFJC d'ouvrir une négociation sectorielle afin de négocier des mécanismes qui suppriment, ou au moins atténuent, les conséquences très fortes de cette cotisation de rappel. Anne-Catherine Lyon a renvoyé le dossier à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines. Des actions spécifiques sur ce thème seront proposées.

Retrouvez nos articles et bien d'autres informations sur notre site web:

www.ssp-vaud.ch/enseignement

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
☐ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:……... *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: ……... *Lieu de travail: ……...*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch